

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 AVRIL 2014 À 19H30**

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30
À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Pierre Dagenais
Mme Lynda Cusson
Mme Marie-Eve Massé
M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

62-04-2014 Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Pierre Dagenais
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que rédigés, en laissant le point VARIA.

Adoptée

63-04-2014 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014 en apportant la correction suivante à la résolution #43-03-2014 :
- ...(remis au 6 et 7 septembre 2014 en cas de pluie)

Adoptée

64-04-2014 Adoption des comptes du mois

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	77 155.78 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	2 981.35\$
VOIRIE MUNICIPALE	20 143.03\$
HYGIÈNE DU MILIEU	9 203.45\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	618.99\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	30 000.00\$
LOISIRS ET CULTURE	4 276.39\$
FRAIS DE FINANCEMENT	1 229.96\$
IMMOBILISATIONS	<u>13 316.94\$</u>
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2014:	158 925.89\$

Il est proposé par Richard Houde
Secondé par Pierre Dagenais
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois d'avril 2014 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

65-04-2014 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

Balayage des rues

Les travaux de balayage des rues avec Les Entreprises Myrroy vont débuter dès que la température le permettra.

Réparation temporaire d'asphalte (nids-de-poule)

Les travaux de réparation temporaire de l'asphalte (nids-de-poule) ont débuté et vont se poursuivre durant les prochaines semaines.

Ponceau rue Charlebois

Des travaux doivent être réalisés à un ponceau près du 3, rue Charlebois, en raison du dégel et de la pluie.

Fissures du revêtement d'asphalte de certaines rues

L'inspecteur va rencontrer une entreprise spécialisée en réparation de fissure du revêtement asphalté.

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

66-04-2014

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de mars 2014 : remplacement du véhicule du service

CONSIDÉRANT QU'une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées pour le mois de mars 2014, est remise à tous les élus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite débiter les procédures visant le remplacement du véhicule du service;

CONSIDÉRANT QUE des frais sont à prévoir pour couvrir les déplacements et le temps pour l'étude de ce projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la coordonnatrice du service, Mme Annie Ferland et M. Pierre Dagenais, premier répondant, afin de procéder à la collecte d'information nécessaire à ce projet et de payer leur déplacement et leur temps, au tarif horaire en vigueur pour les interventions.

Adoptée

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

67-04-2014

Dépôt du rapport financier 2013 de la Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant le dépôt du rapport financier 2013 a été publié le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du vérificateur et les états financiers de l'année 2013 préparés par la firme FBL sont déposés, affichant un surplus d'exercice de 165 817\$ et un surplus accumulé de 155 280\$;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Richard Houde
Il est secondé par Daniel Roy
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers déposés par la firme FBL pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Adoptée

68-04-2014 ADMQ : congrès annuel 2014

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à participer au congrès annuel de l'ADMQ, qui aura lieu les 11, 12 et 13 juin prochain à Québec, en payant son inscription au coût de 499\$ plus taxes ainsi que les frais relatifs à sa participation, soit les repas et les frais de déplacement.

Adoptée

69-04-2014 Immobilisation du bureau municipal : fin de l'aménagement de la voûte et proposition d'équipements pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE Papeterie La Liberté Inc. a complété l'aménagement de la voûte, soit le système d'étagères sur rails de même que l'implantation du système de classement numérique des dossiers de propriétés, au coût de 8 707.34\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'une analyse ergonomique des postes de travail a été réalisée par Papeterie La Liberté et que l'achat de divers équipements ergonomiques est recommandé pour un montant de 759.97\$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses ci-haut mentionnées, au coût total net de 9 818.61\$, à même le budget 2014 Immobilisation-Administration générale.

Adoptée

70-04-2014 Disposition d'actif : étagères et classeurs de la voûte

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Richard Houde
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à Récupération S. Bond & Fils Inc. de faire une offre à la municipalité pour les étagères et les 2 classeurs qui étaient dans la voûte.

Adoptée

État des revenus et dépenses au 31 mars 2014 : dépôt du rapport

La directrice générale dépose un état des revenus et dépenses au 31 mars 2014, tel que requis par la loi.

71-04-2014 Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire : autorisation de signature pour la nouvelle convention de frais de service

Il est proposé par Pierre Dagenais
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, Jean-Marie Laplante et la directrice générale, Julie Gagné, à signer la nouvelle convention de frais de service avec la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2014.

Adoptée

72-04-2014

Cimon Bouchard Inc: renouvellement du contrat d'entretien des équipements de climatisation et de chauffage pour 2014

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien des équipements de climatisation et de chauffage pour 2014 (hôtel de ville et garderie), auprès de la compagnie Cimon Bouchard Inc., au coût de 702.57\$ taxes incluses.

Adoptée

Conseil sans papier : projet pour 2014

On demande à la directrice générale d'obtenir des prix pour l'achat d'ordinateur portable pour les élus, en prévision d'établir le conseil sans papier.

La Voix de l'Est : cahier spécial sur la MRC d'Acton, le 15 mai 2014

Le conseil de ne donne pas suite à cette proposition.

Régie intermunicipale de protection contre l'incendie : dépôt du rapport financier 2013

La directrice générale procède au dépôt du rapport financier 2013 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls, affichant un surplus annuel de 26 586\$ et un surplus accumulé de 18 591\$.

73-04-2014

Réfection de la route 222 : rencontre prévue avec le MTQ concernant le report des travaux d'asphaltage prévus dans la partie urbaine de la route 222 en 2015

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a sollicité une rencontre avec la Municipalité du Village de Roxton Falls en août 2013, le tout afin de s'entendre rapidement sur les détails entourant le projet de réfection de la route 222, de l'intersection de la route 139 à Roxton Falls jusqu'au 7^e rang de Ste-Christine et ce, dès 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est empressée de retenir les services d'une firme d'ingénieur, Les Services EXP Inc., tel que recommandé par le MTQ, afin que ce mandataire de la municipalité soit en contact avec l'équipe de conception pour prévoir la réfection des trottoirs dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a aussi entrepris des démarches avec Hydro Québec dans le but d'étudier la possibilité de faire déplacer certains poteaux dans le secteur du cimetière, afin de sécuriser le secteur qui est étroit, en pente et dans une courbe;

CONSIDÉRANT QUE des échanges ont eu lieu entre le MTQ, la Municipalité et la firme EXP jusqu'à la fin de l'année 2013;

CONSIDÉRANT QU'en mars 2014, la Municipalité a appris par hasard qu'un appel d'offres était en cours pour l'asphaltage de la route 222, excluant toutefois la partie urbaine située sur le territoire de la Municipalité du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE l'état de la partie urbaine de la route 222 s'est extrêmement détériorée et qu'il est inconcevable que la réfection de cette portion ne soit pas complétée en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls assume présentement l'entretien de cette portion de route, en vertu d'une entente signée à cet effet avec le MTQ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'exiger du MTQ que la réfection de la portion urbaine de la route 222 soit complétée en 2014, en même temps que l'ensemble de la route, le tout tel que prévu en 2013 et qu'à, le MTQ s'engage à prendre en charge l'entretien de ce secteur, jusqu'à ce que la réfection soit complétée, en considérant que les travaux à faire sur la route 222 sont majeurs.

Adoptée

74-04-2014

Conteneurs pour l'élimination des matériaux secs (construction) : remise en place du service en 2014

CONSIDÉRANT les offres de services reçu pour le service de conteneur pour les matériaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite remettre en place le service offert aux citoyens mais à certaines conditions ayant trait à l'accès au site où sera situé le conteneur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais
Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie Matrec, au montant de 362.10\$ par conteneur, pour un maximum de 5 conteneurs. Que des modalités d'accès soient établies afin que les dépôts de matériaux soient faits sous surveillance et à des périodes données fixes.

Adoptée

MAMROT : dépôt du bilan annuel des ouvrages d'assainissement

La directrice générale dépose le bilan annuel des ouvrages d'assainissement pour 2013.

75-04-2014

Développement Luc Richard : suivi de l'ouverture des soumissions concernant les travaux de construction des rues « A » et « B »

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues dans le cadre du projet de développement Luc Richard, construction des rues « A » et « B », comme suit (en ordre de prix croissant):

Nom du soumissionnaire (provenance)	Montant total de la soumission, taxes incluses
Sintra Inc. (Notre-Dame-du-Bon-Conseil)	372 794.65\$
Bertrand Ostiguy Inc. (Shefford)	390 915.00\$
Excavations St-Césaire Inc. (St-Césaire)	402 604.62\$
J. Noël Francoeur Inc. (St-Félix-de-Kingsey)	416 498.09\$
Bertrand Mathieu Ltée (St-Hyacinthe)	418 399.77\$
Gestion Dexsen Inc. (Ange-Gardien)	423 841.12\$
Groupe Allaire & Gince Inc. (Granby)	436 905.00\$
Transport et Excavation François Robert Inc. (Ange Gardien)	458 011.49\$
Excavation A.R. Valois Inc. (Roxton Falls)	479 780.93\$
Construction DJL Inc. (Bromont)	500 261.09\$
Les Entreprises Claude Chagnon Inc. (St-Hubert)	524 355.62\$

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite aller de l'avant avec ce projet de développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, avant de s'engager à procéder aux travaux prévus dans cet appel d'offres, procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt, qui doit être approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité et recevoir l'approbation du MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aussi finaliser la signature de l'offre d'achat des terrains visés par ce développement domiciliaire, lesquels appartiennent à M. Luc Richard;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents d'appel d'offres préparés par la firme Les Services EXP Inc. font partie intégrante de la présente résolution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la plus basse soumission conforme déposée par la compagnie Sintra Inc. de Notre-Dame-Du-Bon-Conseil, au montant de 372 794.65\$ taxes incluses, conditionnellement à ce qui suit;

- 1- Que la municipalité conclue l'offre d'achat des terrains visés par le développement domiciliaire et appartenant à M. Luc Richard;
- 2- Que la municipalité adopte un règlement d'emprunt visant le projet de développement domiciliaire Luc Richard, en obtienne l'approbation par les personnes habiles à voter du territoire de même que l'approbation du MAMROT.

Adoptée

76-04-2014

Développement domiciliaire Luc Richard : mandat à la firme Les Services EXP Inc. : demande de modification au certificat d'autorisation

CONSIDÉRANT le certificat d'autorisation émis pour le développement domiciliaire Luc Richard en date du 6 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'allègement de la loi, en 2013, relativement aux normes de drainage des rues, plus précisément au niveau des tranchées d'infiltration;

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification peut être présentée au MDDEP afin d'alléger les coûts relatifs à cette pratique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Les Services EXP Inc., afin de procéder à l'élaboration d'une demande de modification du certificat d'autorisation émis au nom de M. Luc Richard, en date du 6 mars 2013, afin de retirer les exigences de tranchées d'infiltration. Que le montant pour couvrir les honoraires relatifs à ce mandat soit limité à un maximum de 2 000\$.

Adoptée

77-04-2014

Règlement 04-2014, modifiant le règlement #03-2008, concernant la tarification des demandes de modification au plan et aux règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement #03-2008, prévoyant que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QUE le processus que doit suivre la Municipalité pour modifier ses règlements d'urbanisme est de plus en plus coûteux pour la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la tarification relative aux amendements aux règlements d'urbanisme de la Municipalité découlant de demandes de la part d'intéressés;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Roy, à une séance de conseil tenue le 10 mars 2014;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy

Et résolu unanimement que le règlement #04-2014 et intitulé « Règlement #04-2014, modifiant le règlement #03-2008 concernant la tarification des demandes de modification au plan et aux règlements d'urbanisme » soit adopté et que ce règlement décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est intitulé «Règlement #04-2014, modifiant le règlement #03-2008 concernant la tarification des demandes de modification au plan et aux règlements d'urbanisme. »

Article 3

Le deuxième paragraphe de l'article 8 est modifié, comme suit :

« Pour que le processus de modification réglementaire soit enclenché, le requérant doit, en même temps qu'il informe par écrit la Municipalité qu'il veut que le conseil procède, payer la somme **de 850.00\$**, non remboursable, afin de couvrir les frais relatifs à la publication d'avis publics dans le journal. »

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Roxton Falls, ce 7 avril 2014

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 10 mars 2014
Adoption : 7 avril 2014
Avis entrée en vigueur : 23 avril 2014
Entrée en vigueur : 23 avril 2014

Adoptée

78-04-2014

Demande de dérogation mineure : Jean-Jules Robert et Christiane Pillette, propriété située sur le chemin Granby

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Jean-Jules Robert et Mme Christiane Pillette, pour leur propriété situé sur le chemin Granby, à l'effet de remplacer un bâtiment accessoire dérogatoire protégé par droits acquis pour un autre bâtiment dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation de zonage prévoit qu'aucun bâtiment accessoire ne peut être implanté sur un terrain vacant non occupé par un bâtiment principal et qu'une construction dérogatoire protégée par droits acquis ne peut être remplacée que par une construction conforme;

CONSIDÉRANT QU'outre la dérogation demandée, le projet est conforme aux règlements d'urbanisme et autres loi et règlements applicables;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation consiste en une exception et non à un problème généralisé;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe que très peu de cas similaire dans la municipalité de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est de bonne fois puisqu'il dépose sa demande avant d'avoir entrepris les travaux et qu'il n'est pas à l'origine de la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est très grande et que les bâtiments sont éloignés des limite de propriété ne créant ainsi aucun préjudice au droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu que la petite remise soit également démolie afin d'améliorer la situation;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier;

Par conséquent, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la dérogation mineure demandée comme suit :

- 1- Permettre le remplacement d'un bâtiment accessoire dérogatoire protégé par droits acquis (grande remise) par un autre bâtiment dérogatoire alors que l'article 22.3.3 du règlement de zonage 265-2003 ne le permet pas;
- 2- Cette dérogation mineure est assortie de la condition suivante :
 - La petite et la grande remise devront être démolies dans les 6 mois suivant la fin de la construction du nouveau bâtiment accessoire.

Adoptée

79-04-2014

Demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Fernand Tétreault : utilisation à une fin autre que l'agriculture

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présentée par Monsieur Fernand Tétreault adressée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, visant à établir une entreprise de transport d'animaux à titre d'usage complémentaire à l'usage résidentiel, soit : un bureau à l'intérieur de la résidence et un garage pour recevoir et laver les véhicules, le tout sur l'aire de droit acquis de 5000m² mais à l'exception d'un chemin d'accès à partir du petit 9^e rang, d'une superficie de 465,6m²;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a peu d'effets sur l'agriculture, puisqu'il n'y a pas d'installation d'élevage à moins de 600 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a tenu compte de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, dans l'analyse préparée par l'inspecteur en bâtiment en date du 1^{er} avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de Monsieur Fernand Tétreault, le projet étant conforme au règlement municipal.

Adoptée

80-04-2014

Mandat à la MRC d'Acton : évaluation de l'opportunité de créer une nouvelle zone à même la zone agricole #502 (3 lots situés sur la rue de l'Église)

CONSIDÉRANT la demande de M. Gaston Morel et Mme Johanne Laprise visant la subdivision de leur propriété située au 288-290, rue de l'Église, mais située en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'il y a possibilité de créer une nouvelle zone formée par les lots #3 843 074, 3 843 079 et 3 843 075, dans laquelle il serait permis l'usage résidentiel unifamiliale et bifamiliale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une analyse dans le but de valider cette opportunité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'aménagement et urbanisme de la MRC d'Acton afin de procéder à l'analyse de la possibilité de créer une nouvelle zone à même la zone #502, laquelle serait formée des lots #3 843 074, 3 843 079 et 3 843 075 et de préparer, si l'analyse est concluante, un projet de règlement visant la modification du règlement de zonage #265-2003 à cet effet.

Adoptée

81-04-2013

Mandat à la firme Tremblay, Bois, Migneault : dossier de bruit rue Notre-Dame

Il est proposé par Pierre Dagenais
Secondé par Richard Houde
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et l'inspecteur en bâtiment à faire appel à la firme Tremblay, Bois, Migneault, avocats, afin d'obtenir l'assistance nécessaire dans le dossier de bruit de la rue Notre-Dame.

Adoptée

Régie intermunicipale de Roxton : dépôt du rapport financier 2013

La directrice générale procède au dépôt du rapport financier 2012 de la Régie intermunicipale de Roxton (centre communautaire), affichant un surplus annuel de 8 383\$ et un surplus accumulé de 6 502\$.

82-04-2014

Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste : participation financière pour le déneigement 2013-2014

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière à la Fabrique de la paroisse St-Jean-Baptiste, au montant de 996.45\$, afin de contribuer aux frais de déneigement pour la saison 2013-2014.

Adoptée

83-04-2014

Défi Cycliste de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer financièrement au Défi cycliste de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton, en contribuant d'un montant de 250\$ pour l'achat d'une bannière à l'image de la municipalité qui sera apposée sur le vélo d'un cycliste.

Adoptée

CDRN : adhésion

La municipalité étant déjà partenaire à différents niveaux avec la CDRN (prêt gratuit d'un local administratif et de salle pour réunion, etc) la CDRN confirme qu'il n'est donc pas nécessaire que la municipalité contribue financièrement pour être considérée membre.

84-04-2014

Activité « derby » de démolition organisé par Les Guerriers Hors-Route : autorisation pour la tenue de l'événement le 7 juin 2014

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement de démolition de voiture de style « derby », organisé par l'organisme Les Guerriers Hors-Route, prévu le 7 juin 2014 et remis au 8 juin 2014 en cas de pluie;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu sur un terrain privé (lot #3 842 762) situé à l'intersection des rues Richard-Audet et de l'Église et appartenant à la compagnie E. Côté & Fils Inc., laquelle compagnie a donné son autorisation écrite pour la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE des autorisations écrites ont également été obtenues de Monsieur Yvon Claude pour l'utilisation de son terrain (lot #3 842 702) pour le stationnement des véhicules des spectateurs et de la part de Monsieur Yannick Charlebois, pour l'utilisation de son terrain (lot #3 842 739) pour le stationnement des remorques;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du terrain appartenant à Monsieur Claude comme stationnement implique la circulation des spectateurs à pieds, dans un corridor situé le long de la rue Richard-Audet, lequel corridor sera protégé par des barrières de métal qui seront installées par et aux frais de l'organisme Les Guerriers Hors-Route;

CONSIDÉRANT QUE cet organisation est réalisée pour le compte de l'organisme à but non lucratif Les Guerriers Hors-Route;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a présenté un dossier d'informations comprenant notamment l'horaire du déroulement de la journée, les différentes mesures de sécurité retenues, les autorisations des propriétaires concernés, les règlements généraux du « derby », le plan d'aménagement du terrain, une offre d'assurance couvrant la durée de l'activité et que ce dossier fait partie intégrante de la présente résolution;

CONSIDÉRANT les dispositions relatives aux bruits provenant d'un haut-parleur prévues au règlement municipal G-100 de même que toutes les dispositions s'appliquant à la tenue d'un tel événement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, autoriser la tenue d'une activité spéciale qui risque notamment de contrevenir aux dispositions relatives aux bruits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Autoriser la tenue de l'événement « derby de démolition » organisé par l'organisme Les Guerriers Hors-Route, qui aura lieu le 7 juin 2014, ou le 8 juin 2014 en cas de pluie, le tout conformément aux dispositions du règlement G-100.
- Que la Municipalité du Village de Roxton Falls autorise la circulation des spectateurs le long de la rue Richard-Audet, entre le terrain de Monsieur Yvon Claude et le terrain de E. Côté & Fils Inc. dans un corridor aménagé à cette fin avec des barrières de métal.
- Que l'heure limite pour l'émission de bruit soit fixée à 23h00.

Adoptée

85-04-2014 Mandat des membres élus du CCU : renouvellement pour 2 ans

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler pour 2 ans, le mandat des élus suivants, au CCU ; Jean-Marie Laplante, Richard Houde et Marie-Eve Massé.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 7 avril 2014

86-04-2014 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h36.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière